

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2014

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE Adjoint- Mmes MM. Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY, Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Claude STEVENOT, Philippe BELMONT, Patricia TOURDOT, Leila SCHOTT, Monique RAPIN, René BEHRA

Absent : M. Mahdi MAZAGHRANE

Procurations :

M. Claude STEVENOT à Mme Danielle BOURGON

M. Philippe BELMONT à M. Gilles LAZAR

Mme Patricia TOURDOT à Mme Sandrine PALEO

Mme Leila SCHOTT à Mme Flaviana DE MURCIA

Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY

M. René BEHRA à M. Yves MERA



Le Député-Maire ouvre cette dernière séance du mandat à 17H30 en indiquant les conseillers municipaux empêchés d'assister à cette réunion. Il informe l'Assemblée des problèmes de santé survenus à Philippe BELMONT qui se trouvait en réanimation en fin de semaine dernière. Des souhaits de prompt rétablissement lui sont adressés, **Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** ajoutant que M. BELMONT va mieux et qu'il est à présent tiré d'affaire.

Les vœux de prompt rétablissement du Maire s'adressent également à Claude STEVENOT, empêché lui aussi pour maladie.

Jean-Michel VILLAUME invite ensuite l'Assemblée à approuver le dernier compte-rendu, faisant remarquer toutefois que Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition, souhaitait amender le rapport au niveau du point intéressant les admissions en non-valeur et plus particulièrement l'annulation d'une créance de facture d'eau. Conformément à la demande de M. BANET, l'erratum suivant est ajouté au compte-rendu de la séance du 20 décembre 2013 :

« **Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition** demande à Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, à quoi correspondent les 75€ de délaissé sur le budget eau. Cette dernière répond que c'est une livraison d'eau aux Vignes non réglée.

Rémy BANET : « c'est simple, il ne faut plus livrer »

L'Adjointe aux Finances rétorque qu'on ne peut pas priver une famille d'eau.

Le Maire ajoute « l'eau c'est la vie, on ne peut en priver une famille et indique donc que les livraisons ne seront pas interrompues. »

Hormis cette observation, le procès-verbal du 20 décembre dernier ne donne pas lieu à d'autre modification et est donc approuvé.

* * * * *

Le Député-Maire en préalable à la présentation détaillée du Compte-Administratif 2013 par l'Adjointe aux Finances – Martine PEQUIGNOT, fait la déclaration suivante en indiquant que certains éléments de son propos se rapportent aux six années de mandat qui s'achèvent :

« Avec 4,4 millions d'euros d'opérations structurantes, l'année 2013 cumulée aux cinq exercices du mandat municipal porte à près de **20 millions le total des investissements réalisés sur six ans.** Un tel chiffre laisserait supposer qu'un appel massif à l'emprunt a été réalisé et/ou que la pression fiscale sur les ménages s'en serait ressentie, loin s'en faut :

- Aucune dette nouvelle en 2013, si ce n'est **500 000€ contractés en 2012 et encaissés l'an passé.**
- Une **stagnation des taux d'imposition** depuis 2011, à laquelle s'est ajoutée une baisse de 2% sur le foncier bâti en 2013.

La structure de la dette du budget principal s'est nettement améliorée au cours du mandat puisque de 9 558 000€ de capital restant dû en 2008, ce montant est à présent de **7 695 000€ au 1^{er} janvier 2014**.

Il s'en suit une baisse significative du ratio de la **dette par habitant** qui se situe aujourd'hui à **732€**, alors que la moyenne nationale des villes de notre catégorie élève ce chiffre à 955€. Comparativement, en Haute-Saône, nous sommes, parmi les quatre villes, en pole position. (Lure 1085-Luxeuil 1627-Vesoul 1362).

Le compte administratif 2013 dans sa partie **investissement** est marqué essentiellement par les soldes de travaux des trois équipements phare que sont la nouvelle Ecole de Musique/Maison des Associations, la Cavalerie et le Dojo.

Une large part, à savoir plus de **1 100 000€** a été consacrée au **gros entretien de voirie**, sans compter la réalisation du **parking attenant à l'Ecole de Musique** et la 3^{ème} tranche de la grande rue à Bussurel. L'achèvement des équipements structurants coïncide parfaitement avec l'échéance du mandat municipal et les indicateurs budgétaires ouvrent à **la nouvelle Municipalité de réels et nouveaux horizons**.

Si durant ce mandat nous avons pu investir à un tel niveau, tout en contenant la dette et la pression fiscale, c'est aussi et surtout grâce à une gestion rigoureuse de tous les frais de fonctionnement, quand bien même des efforts ont été consentis en direction du soutien aux associations.

Quant aux **charges à caractère général**, qui atteignent aujourd'hui **2 220 000€**, elles n'ont en fait évolué sur six ans que de **7,71%**, soit un taux bien inférieur à l'inflation.

Les chiffres sont beaucoup plus intéressants au chapitre des **frais de personnel** où de 5 056 000€ en 2008 nous sommes passés à présent à **4 886 500€**, soit une baisse en six ans de **3,35%**.

Le même constat est à faire au chapitre 65 sur les autres dépenses de gestion courante (CCAS – Subventions).

Vis-à-vis des **charges financières** constituées essentiellement par les intérêts d'emprunts, elles ont été **divisées par 2** entre 2008 et 2013.

Les **recettes de fonctionnement** ont là encore subi une variation intéressante, notamment du côté de la **Dotation de Solidarité Urbaine** versée par l'Etat, qui a presque doublé en six ans (+80%), passant de **642 000€ à 1 151 000€**. De 2012 à 2013 la hausse a été de 16.73%.

Le produit des contributions directes, quant à lui, n'a cessé d'être en légère augmentation, malgré un ralentissement des programmes de construction de logements.

La masse de nos **contributions directes** a tout de même **évolué de 27%** en six ans, alors qu'en même temps la pression fiscale individuelle sur les ménages était ajustée de **5% en taxe d'habitation et de 3% en foncier bâti**.

Conséquence directe d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une baisse du taux d'endettement, l'autofinancement que nous dégagons pour investir n'a pas cessé d'évoluer.

L'annuité d'emprunt en capital remboursée, l'épargne nette se situent à 1 500 000€ alors qu'elle n'était que de 200 000€ en 2008.

Lorsque tous les comptes administratifs, principal et annexes, sont consolidés le **résultat est positif à hauteur de 159 809€**. »

Avant de passer la parole à l'Adjointe aux Finances, le **Député-Maire** insiste particulièrement sur l'importance des investissements réalisés qu'il qualifie de « bon cholestérol ». Il souligne en outre la manière dont ont été maîtrisées les dépenses de fonctionnement malgré des hausses indiscutables du coût des énergies.

Martine PEQUIGNOT procède ensuite à la présentation du compte administratif, lequel se présente avec **97% de taux de réalisation pour ce qui concerne la section de d'investissement**.

Le budget principal se présente avec un solde comptable négatif de – **996 220€ qu'il y a lieu toutefois de comparer aux 1 700 000€ d'emprunt non réalisés**. Elle détaille la section de fonctionnement par nature en s'arrêtant sur certains chapitres afin d'en détailler le contenu. **Les dépenses réelles se situent à un niveau de 8 482 180.57€**, contre une prévision de 8 724 931€. Les charges à caractères générales représentent 26% des dépenses, les charges de personnel quant à elles atteignent 57,61%, taux inférieur aux 60% constatés les années précédentes souligne le Maire.

Un tableau retraçant l'évolution des principaux postes de fonctionnement durant 6 ans est présenté aux Elus, tout comme la répartition des coûts par fonction.

Au niveau des recettes de fonctionnement, les réalisations dépassent les prévisions puisque de 11 082 933€ inscrits au budget, **nous avons encaissé 11 166 556€**. Là encore, les recettes réelles de fonctionnement, éclatées en fonction de leur nature et un tableau retraçant leur évolution depuis 2008, sont présentés aux Elus.

Au niveau de l'investissement, **le chapitre voirie enregistre une dépense de 1 103 525€** montant qui n'avait jamais jusqu'alors jamais été atteint sur une dépense de travaux. **Gérard SCHARPF – Premier Adjoint**, fait tout de même remarquer que l'enveloppe intègre de grosses opérations telles que la rue du 47^{ème} R.A. **La section d'investissement présente un total d'opérations réelles de 5 550 973€**, remboursement de la dette en capital incluse. Les restes à réaliser qui seront repris au budget primitif se situent à un niveau de **575 815€**.

Les recettes d'investissement constituées de subventions et dotations essentiellement, représentent **4 933 315€** contre une prévision de 7 637 404€, la différence s'expliquant notamment par la non-réalisation du poste emprunt, ouvert à hauteur de 1 700 000€.

Le vote de tous les comptes administratifs étant reporté à l'issue de la présentation globale, **le Maire** invite au débat sur le budget principal.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, au nom du Groupe Communiste et du Front de Gauche, déclare que sa formation votera le budget à partir du moment où la majorité municipale a travaillé ensemble au développement de la Ville. De nombreux équipements sont sortis de terre et l'enveloppe de 20 millions sur 6 ans « *ce n'est pas rien* ». « *Nous faisons partie du bilan de la majorité et nous avons souhaité y rester jusqu'au bout* ». **L'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** déclare ensuite que devant une situation économique difficile, un taux de chômage élevé, il y a encore des défis à relever (transport, accès aux soins, logement, économie d'énergie, attractivité de la ville, développement culturel et sportif), sans se fondre dans une métropole que certains souhaitent. D'autres défis comme le commerce, le vivre ensemble, la gestion écologique ou bien encore la démocratie, restent aussi à relever.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition, fait la déclaration suivante : « *votre compte administratif semble sincère. En revanche, votre communication apparaît mensongère, car vous communiquez sur une baisse des impôts locaux fictive, alors que la taxe foncière a augmenté de 3%. Où est la diminution ? Outre que cette baisse a été presque entièrement annulée par l'augmentation des impôts de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, la dépense n'a pas diminué, bien au contraire, et vous avez augmenté la dette de 9% pour boucler l'exercice 2013, le taux d'endettement de la Ville passant de 11% à 12%. Des investissements importants ont été cédés à l'euro symbolique, appauvrissant encore plus la commune. Or, nous savons que les emprunts sont des reports d'imposition et qu'il y aura un rattrapage après les élections, pour faire face aux remboursements de ces emprunts. La charge fiscale continue d'augmenter plus vite que les alaires. Héricourt est une ville où il fait bon vivre d'amour et d'eau fraîche...les impôts locaux y sont trois fois plus élevés que dans les villages voisins ! Je note par ailleurs que les frais de réception sont repartis à la hausse à 33 000€...en prévision des élections ; des voix, cela s'achète... Plus grave, les frais de cars scolaires grimpent maintenant à 120 000€ par an, rien que pour le primaire, ce qui correspond au prix d'une maison moyenne, sacrifiée annuellement ! Il était évident que le centralisme culinaire, et le périscolaire à Coisevaux, allaient entraîner une explosion des charges induites. Car votre souci premier n'est pas de bien gérer, mais de dépenser à tout va, en ruinant les héricourtois, selon le projet de votre ami socialiste Jacques Attali qui parle de baisser leur pouvoir d'achat trop élevé selon lui, sans pour autant demander une diminution de sa pension de retraite personnelle. Quant à votre bilan social, il est fort maigre. Dans ces conditions, l'Opposition Municipale votera contre votre compte administratif 2013. »*

Danièle BOURGON fait remarquer que cette municipalité a fait du bon travail. Le Groupe Communiste et Front de Gauche parle de démocratie, « *nous ne nous approprions pas ce qui est environnement, c'est un travail d'équipe* ». Tout en déclarant être fière de ce qui a été réalisé, elle signale que le Groupe Europe Ecologie Les Verts, votera ce compte administratif 2013.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au nom du Groupe Socialiste, adresse tout d'abord ses félicitations au Maire pour sa présentation et son engagement. Il qualifie les chiffres

du compte administratif « d'élogieux », estimant que toutes les données de comparaison avec d'autres villes sont à l'avantage d'Héricourt. Il relève que les dotations de péréquation qui alimentent le budget, ont bien évolué grâce aux parlementaires de sa sensibilité. Insistant plus particulièrement sur le domaine économique, il fait remarquer que celui-ci enrichit notre territoire en termes d'emplois, mais permet aussi de nouvelles rentrées fiscales. Tous les critères sont au vert, même si l'on peut craindre que l'Etat ne puisse continuer à nous aider à la même hauteur. **L'Adjoint à l'Urbanisme** clôt son propos en déclarant que l'euro nous protège et qu'en sortir ferait s'envoler la dette de la France.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer à Yves MERA qu'il n'a pas évoqué une baisse des impôts puisque le taux de la taxe d'habitation a bien évolué de 5% en 6 ans et celui du foncier bâti de 3%. Quant à la cession à l'euro symbolique du Tissage du Paquis, il rappelle à M. MERA l'enjeu avec la Société Hermès qui va investir 8 millions d'euros sur le site, ce qui générera des retours de fiscalité importants et surtout 250 à 300 emplois nouveaux sur la ville.

S'adressant aux Elus Communistes, **le Député-Maire** déclare qu'il n'y a pas lieu de tout mélanger. Entendant critiquer l'aspect métropolitain, il relève que l'Adjoint Communiste porte la santé et les transports dans ses thèmes de campagne, et que justement pour ces deux compétences il y a lieu de travailler dans le cadre de l'aire urbaine. **Jean-Michel VILLAUME** estime que la vision communiste doit être élargie et qu'il ne faut pas faire peur aux gens avec le pôle métropolitain. **Le Député-Maire** invite chacun à faire le bilan des apports de l'aire urbaine depuis 1983 et fait observer que le projet de pôle métropolitain a justement dans ses compétences le transport et la santé.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, pour sa part relate sa participation à plusieurs réunions de l'Aire Urbaine, notamment pour les antennes relais ou encore les transports. Une réponse a toujours été donnée « *vous voulez des choses, payez-les vous !* ». **L'Adjoint à la Culture** estime que l'aire urbaine est un outil dans lequel la Ville doit être actrice car aujourd'hui elle n'a pas sa place. Il évoque ensuite les propos du Maire sur la déclaration de Gilles LAZAR, et trouve « *fort de café* » de répondre comme ça à la déclaration de ce dernier, « *ce n'est pas un signe de sérénité* ».

Gilles LAZAR poursuit en déclarant qu'il ne pensait pas entendre un ton si agressif de la part du Maire alors que « *j'avais fait une déclaration soft* ». Pour en revenir au débat sur les transports qui bien évidemment doivent se développer sur l'aire urbaine, **l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** affirme qu'il ne se souvient pas que pendant la présidence du Maire d'Héricourt au Syndicat Mixte d'Aire Urbaine, la politique des transports ait évolué. S'adressant au Maire, il lui déclare « *vous faites de la politique et vous soutenez votre poulain.* ».

Danièle BOURGON réagit et déclare à l'adresse de Gilles LAZAR : « *c'est toi Gilles qui a parlé du national en premier.* »

Jean-Michel VILLAUME répond qu'il est peut-être encore innocent mais il déclare rester serein, les thèmes abordés sur les transports et la santé n'ayant pas été évoqués au départ par lui. Il fait remarquer que Gilles LAZAR a introduit un débat politique auquel le Maire se doit de répondre. Enfin, il tient à faire une mise au point quant à l'utilisation du terme « métropole » qui est une structure intercommunale s'adressant à de très grandes agglomérations comme Paris et Lyon. Ce n'est pas le cas avec le projet de pôle métropolitain qui pourrait concerner l'aire urbaine, car les communautés de communes et les communautés d'agglomération continueront d'exister. Il invite les Elus qui pourraient confondre, à examiner les textes, le pôle métropolitain étant une évolution intelligente.

A défaut de question, **Martine PEQUIGNOT** poursuit par **le bilan du Service de l'Eau**, lequel présente **un excédent conséquent de 911 313€**, qui correspond en fait à la provision pour réaliser la station de reminéralisation des eaux de Champey.

Sur ce point, **Gilles LAZAR** précise que son Groupe votera négativement, ceci pour être en phase avec le souhait d'un retour en régie attendu par les héricourtois.

Jean-Michel VILLAUME répond « dont acte », ajoutant que ceux qui ont voté le budget de l'eau l'an dernier, ne votent pas le compte administratif. Qui plus est, celui qui s'exprime représente la Ville au Syndicat des Eaux de Champagny, structure qui a refusé notre adhésion. Enfin, le Maire ajoute que la délégation de l'exploitation du Service de l'Eau à VEOLIA a été votée à l'unanimité.

L'Adjointe aux Finances poursuit par le Budget Assainissement qui, là encore, présente un résultat intéressant avec **439 434€ d'excédent**. Il est fait état de travaux relativement conséquents à engager pour l'élimination des eaux claires parasites.

La présentation du compte administratif achevée, **le Député-Maire** quitte la salle des délibérations et c'est Jean-Pierre FIGINI – doyen d'âge, qui invite aux votes.

Le compte administratif du budget principal est approuvé à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale, celui du budget bois est approuvé à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

Le bilan du budget eau est acquis à la majorité compte tenu des 8 membres du Groupe Communiste s'exprimant négativement et de 3 votes abstentionnistes de l'Opposition Municipale, ainsi que celui de M. LITTOT – Conseiller Municipal.

Pour ce qui est de l'assainissement, le vote est unanime les 3 membres de l'Opposition Municipale ainsi que Flaviana DE MURCIA s'abstenant.

* * * * *

L'Adjointe aux Finances poursuit par l'information légale qui doit être donnée aux Elus en application de la loi du 08 février 1995, qui fait obligation de produire à l'appui du compte administratif, **l'état récapitulatif des cessions et acquisitions foncières réalisées au cours de l'exercice considéré**.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, ayant demandé des précisions sur la vente à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de 3 212 m² situés rue Descartes, il lui est répondu qu'il s'agit en fait des anciens terrains de tennis destinés à être aménagés en parking par la structure intercommunale.

* * * * *

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme et au Logement, évoque ensuite la nécessité d'engager **une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme** afin de modifier le périmètre de la ZAC des Guinnottes 2. Cette révision est motivée par le fait que la création de plateformes sur le fond de la zone actuelle, est compromise par les reliefs mouvementés de ce secteur qui généreront des coûts très conséquents et incompatibles avec une future commercialisation. Il est donc proposé de modifier le périmètre en privilégiant une extension le long de la 4 voies, tout en réduisant en contrepartie le secteur situé plus au nord. L'emprise nouvelle serait d'environ 5ha et celle retirée de 6ha.

Ce point fait réagir **Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition** : « *on me dit que j'habite le poumon vert d'Héricourt. Mais je vais me retrouver entre l'usine Mittal et la zone industrielle des Guinnottes 2. Pourquoi les Guinnottes ne s'étendent-elles pas plutôt de l'autre côté de la route d'Echenans, sur Brevilliers ? On pourrait faire aux Vignes de beaux lotissements orientés plein sud, avec vue sur le Chasseral. Il n'y a pas que l'argent qui compte ! Il faut une certaine corrélation entre vos discours et vos actes.* »

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale, déclare vouloir voter contre ce projet, estimant « *qu'on gâche du paysage dans une zone magnifique* ».

Le Député-Maire fait remarquer que l'emprise précédente de la zone était plus importante. Il insiste en outre sur l'attractivité du secteur en matière d'emplois. Sur les propositions de Rémy BANET d'agrandir côté Brevilliers/Echenans Sur Mont-Vaudois, la configuration du terrain rend

impossible tout aménagement. Quant au « poumon vert » avancé par M. BANET vis-à-vis de la zone des Vignes, Jean-Michel VILLAUME rappelle que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour ce secteur, il a été fait le choix le plus écologique possible parmi les scénarios proposés.

Fernand BURKHALTER fait remarquer que l'impact paysager du nouveau zonage est bien moindre que sur l'emprise précédente. Il insiste sur le fait que l'Etat a donné le feu vert et qu'il n'y a pas de développement économique sans toucher le paysage. Il cite à titre d'exemple un projet d'activité commerciale qui vient d'être débattu à Colmar pour un développement sur 9ha, avec un enjeu agricole très important. Ce projet a tout de même été accepté ce jour même.

L'Adjoint à l'Urbanisme conclut son propos en faisant remarquer que lorsque le besoin s'exprime en hectares, il n'est pas possible de trouver de possibilité en centre ville.

Yves MERA demande par où se fera l'accès à cette enclave ?

Le Député-Maire répond que l'accès se fera par l'ancien chemin qui longe la 2X2 voies qui sera bien entendu réaménagé.

Rémy BANET questionne quant à l'échéance, ce à quoi Jean-Michel VILLAUME répond 2014-2015 sachant que la disponibilité est attendue.

Le vote est majoritaire compte tenu de 7 voix contre (Opposition Municipale, Sandrine PALEO et Patricia TOURDOT par procuration, Gilles LAZAR et Philippe BELMONT par procuration).

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par **la mise en place d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nancy réformant la décision rendue par le Tribunal Administratif de Besançon**. Il est rappelé qu'un administré s'était senti lésé par le classement d'une partie de ses terrains situés au lieu-dit Champs sur le Rang » (St Valbert). Ce dernier avait donc contesté légitimement le classement en zone N d'une partie de sa propriété. Ayant été débouté au Tribunal Administratif, il a néanmoins fait appel et a obtenu gain de cause, sans pour autant que le juge impose un retour au classement initial. En effet, **la Cour Administrative d'Appel nous a tout simplement imposé de respecter les strictes limites de la zone humide repérée par les services de l'Etat**. Nous avons lors de la révision, été un peu loin en ce qui concerne la protection de cette zone. La modification porte sur cette régularisation.

Rémy BANET demande si la zone humide est maintenue ? Ce à quoi le Maire répond par la positive et précise qu'au lieu de tracer une ligne courbe, nous avons tracé une ligne droite.

Le vote donne lieu à 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Le Maire informe l'Assemblée de la nouvelle politique mise en place par le Conseil Général de Haute-Saône en termes de soutien au développement des territoires. Il rappelle que précédemment le Conseil Général accordait une enveloppe pluriannuelle qui s'était traduite dans les contrats APPUI puis APPUI+, ce dernier contrat ayant pris fin en 2013.

L'intervention du Département consiste à présent **en la signature de PACTS sur la période 2014-2019 et à ce titre la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt recevra une dotation de 60€ par habitant**, sachant que les actions éligibles devront s'inscrire dans les thématiques définies par le Département. **La Ville quant à elle, aura droit à une dotation de centralité de 230 000€ pour les 6 années** et il est proposé de flécher d'ores et déjà les opérations pouvant bénéficier de cette subvention. La liste en est donnée au Conseil Municipal, sachant qu'en tout état de cause, une clause de revoyure offre la possibilité de modifier le programme durant la période considérée.

4 opérations sont inscrites, à savoir **l'extension des locaux de La Cavalerie, la mise en place de liaisons douces et pistes cyclables sur les grands axes, la mise en accessibilité des**

locaux de la Mairie et une étude de restructuration de la Salle des Fêtes en vue d'accueillir de spectacles de type théâtral.

Au niveau du débat, **Gilles LAZAR** partage le programme d'actions présenté. Il fait remarquer toutefois qu'en ce qui concerne le plan de financement des actions de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt joint au rapport, la Maison de Santé qui est mentionnée, n'a reçu aucun fonds public au niveau de son investissement initial.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer qu'il s'agissait d'un programme purement privé dont l'extension éventuelle est susceptible d'être accompagnée par la CCPH.

Fernand BURKHALTER déclare sa satisfaction vis-à-vis des actions contenues dans le PACT qui sera signé avec le Conseil Général de Haute-Saône au niveau du Pays d'Héricourt. Au total, ce sont 8 700 000€ d'investissements concernés et il remercie les Elus d'Héricourt d'avoir voté en faveur des propositions contenues dans le document.

Le vote donne lieu à 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME rappelle ensuite la délibération du 20 décembre dernier au cours de laquelle il avait été exposé **le projet d'annexer à La Cavalerie des locaux pouvant servir de vestiaires et de stockage**. L'Assemblée l'avait autorisé à déposer les demandes de subventions, sachant qu'entretiens la politique du PACT du Conseil Général a été portée à notre connaissance. Il s'agit de par celle nouvelle délibération de modifier le plan de financement dans lequel le Conseil Général sera sollicité à hauteur de 25% aux côtés de l'Etat qui devrait nous aider à la même hauteur. La charge municipale sera donc réduite à 50%, sachant que l'opération comprend outre la construction du bâtiment, **la mise en place d'un éclairage de scène et des tribunes repliables**.

Rémy BANET dit avoir vérifié sur place à La Cavalerie et que la place prévue pour le stockage des gradins en entrant à gauche, est très insuffisante. « *le stockage à cet endroit compromettrait les salons commerciaux. Il faudrait y penser avant.* »

Le Maire fait remarquer que les tribunes seront composées de modules de 100 places qui devront pouvoir sortir du bâtiment pour les stocker dans les ateliers municipaux en face en cas de nécessité. Une fois repliées, l'encombrement représente environ une largeur de 5 m le long du pan de mure situé vers les vestiaires.

Patrick PLAISANCE souligne que la solution de gradins rétractables pourrait être moins encombrante et d'un coût certainement différent.

Le vote donne lieu à 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Gérard SCHARPF poursuit par **le projet de remplacement du sol sportif au Complexe Marcel Cerdan**, où là encore le plan de financement voté le 20 décembre 2013 doit être modifié pour deux raisons : la première compte tenu du fait que le Département nous a opposé un refus, rappelant la franchise de 3 ans mise en place entre deux subventions, alors que la Halle des Sports a bénéficié d'un soutien en 2012. La seconde raison est que le Conseil Régional de Franche-Comté a changé sa politique puisque son aide est dorénavant calculée sur le taux de fréquentation par les lycéens. Ce changement nous est d'ailleurs favorable puisqu'avec 52% de taux d'occupation, l'aide escomptée sera de 50%. Ajoutons à cela une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux estimée à 20% et **nous devrions bénéficier pour cette opération de 70% de subventions**.

Le Maire, tout en remerciant particulièrement la Région, fait remarquer que d'autres collectivités devraient bien s'inspirer de cette politique, faisant allusion en cela au Conseil Général de Haute-Saône.

Rémy BANET rappelle la déclaration du Président du Conseil Général « *chaque fois que viens à Héricourt, j'en repars à poil* ».

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Maire aborde ensuite le chapitre du personnel territorial en proposant de **revaloriser le nombre de chèques vacances de 10 unités**, sachant qu'actuellement les agents peuvent acquérir 50 chèques d'une valeur nominale de 10€. L'aide municipale s'élève à 75% pour les plus modestes, c'est-à-dire non imposables, 70% pour les autres, sachant toutefois que ce taux est ramené à 50% pour les rémunérations supérieures au plafond de la sécurité sociale. **Jean-Michel VILLAUME** précise que l'incidence budgétaire est d'environ **5 000€** et le vote est unanime pour cette augmentation qui porte ainsi la dotation à 60 chèques vacances.

* * * * *

Concernant **la mutuelle**, il est rappelé que par délibération du 06 juillet 2012, la Ville a fixé sa participation à 70% des cotisations, tout en excluant toutefois les conjoints des agents. Or, ces derniers bénéficiaient d'une aide dans le régime précédent où le soutien était de 30%. Il s'agit par une nouvelle délibération, **de remédier à cette exclusion et d'accorder aux conjoints un montant de 14€ mensuels, montant équivalent à celui alloué aux enfants.**

Le vote est unanime.

* * * * *

L'Assemblée adopte ensuite **une modification du règlement de formation** afin d'ouvrir à tous les agents titulaires ou pas sur un poste permanent ou pas, de partir en formation aux mêmes conditions que les titulaires. Cette disposition leur permettra notamment d'être remboursés des frais de transport.

Le vote là encore est unanime.

* * * * *

Le Maire, comme chaque année, soumet à l'approbation de l'Assemblée **les actions programmées en 2014 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Programme de Réussite Educative**. Il fait remarquer qu'il s'agit en fait de la dernière année où les choses sont présentées sous cette forme, puisqu'une réforme en cours d'adoption va définir dorénavant les quartiers prioritaires, dont l'éligibilité dépendra du revenu par habitant. Ainsi, pour bénéficier d'un soutien, les quartiers en question devront abriter 60% de résidents dont le revenu est inférieur au revenu moyen de référence, soit 11 500€. A ce jour, les quartiers n'ont pas encore été identifiés et devraient l'être après les municipales. Quant aux actions 2014, peu de changements sont à noter, mis à part le fait qu'une action développée par SOS RACISME vient enrichir le programme de Réussite Educative, tandis que dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une action sur l'égalité filles/garçons à l'école est inscrite pour le compte du CIDFF.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Au chapitre culturel, **le Député-Maire** relate l'initiative de Dominique DEFAUX qui envisage de **faire évoluer le Chœur CHOREIA vers une comédie musicale** dont l'intitulé devrait être « coup de chapeau ». Cette ambitieuse action pourrait se construire en faisant appel à deux professionnels, l'un pour la partie musicale et l'autre pour l'écriture du livret, sachant

que les objectifs pédagogiques visent le partage d'émotions, la rencontre de musiciens professionnels ou le respect et la maîtrise de soi ainsi que le plaisir de créer ensemble.

Le budget est conséquent avec 28 500€ dont une provision de 16 000€ consacrée à l'intervention des deux professionnels précités. La création devant débuter en septembre 2014, les mois qui ne séparent de cette date doivent nous permettre de capter un maximum de soutiens financiers afin de réduire la charge nette qui serait partagée avec la Communauté de Communes. **Le Député-Maire** quant à lui, déclare être en mesure d'apporter **4 000€ sur sa réserve parlementaire 2015.**

Patrick PLAISANCE fait une remarque positive quant au choix de M. LYS et Mme GROS, mais tient toutefois à attirer l'attention des Elus sur le fait qu'ils ne sont pas les seuls professionnels puisque d'autres comme Claudine ROSINECK ou encore Sophie KORDYLAS doivent être considérées comme tels.

Fernand BURKHALTER signale qu'en tant que Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, il a reçu Dominique DEFAUX. Il estime que c'est une initiative qui rehausse la démarche culturelle du pays d'Héricourt et qu'elle mériterait d'être inscrite dans le PACT culturel du Département.

Yves MERA s'étonne « Héricourt, une ville pauvre ? J'en doute quand je vois ces chiffres. Et la grande inégalité de traitement entre les intervenants, tous professionnels, n'est pas du tout socialiste. C'est un projet cher par rapport au revenu moyen des habitants d'Héricourt, dont le tiers doit se contenter des minima sociaux. Pour eux, c'est une claque. »

Jean-Michel VILLAUME répond à Yves MERA qu'il y a lieu d'avoir de l'ambition.

Elisabeth CARLIN questionne quant à l'accessibilité aux spectacles payant ou pas, ce à quoi **le Maire** répond que l'accès est de 5 à 10€ et que les recettes reviennent à la Ville.

Patrick PLAISANCE ajoute que dans une politique de Gauche, on ne doit pas espérer une rentrée d'argent.

Le vote donne lieu à 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire fait part ensuite d'un courrier reçu en Mairie le 03 décembre dernier, émanant des deux enfants de M. Jean-Marc DEBARD décédé le 18 octobre 2013. Ceux-ci ont exprimé le souhait que **deux tableaux de Georges Marconnet ayant appartenu à leur père, soient remises à la Ville d'Héricourt.** Le premier de ces tableaux représente le temple d'Héricourt sous la neige, le second un paysage de neige.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acceptation de ce don qui viendra compléter la collection des œuvres de Georges Marconnet.

Rémy BANET demande à voir des photos des tableaux « *il n'y a pas que l'argent, il a aussi l'art* »

* * * * *

Comme à chaque séance, les décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation, sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

Yves MERA demande si le diagnostic sur l'assainissement ne fait pas double emploi avec celui qui a déjà été fait avant la construction de la station d'épuration.

Gérard SCHARPF répond qu'il s'agit d'étudier le bon fonctionnement du réseau d'assainissement sur tout le territoire, y compris sur les communes raccordées à notre

station d'épuration, à savoir Tavey, Verlans et Trémoins. Le but est de détecter un maximum d'anomalies en termes d'eaux claires parasites dont les très importants volumes perturbent le fonctionnement de la station d'épuration.

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, **le Député-Maire** invite Rémy BANET à exprimer ses demandes :

Rémy BANET : « *A ce jour, les panneaux d'affichage libre ne sont toujours pas remis en place. Vous avez répondu à ma dernière question écrite que cette dépense serait inscrite en 2014. Si vous aviez déjà prévu de ne pas les remettre, il ne fallait pas les enlever. C'est vraiment de la mauvaise volonté de votre part, car on est en train de prévoir des travaux à La Cavalerie pour beaucoup plus cher et là on trouvera les financements pour que les travaux démarrent rapidement. Avez-vous vraiment peur que les oppositions puissent gagner les prochaines élections ?* »

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer que certains panneaux sont restés en place même s'il est vrai que les panneaux datant de plus de 30 ans ont été retirés de par leur vétusté. Une commande a été passée aux Signaux Girod pour **10 panneaux et un montant de 12 327€ HT**. La livraison est prévue le 05 mars 2014. **Le Maire** fait tout de même remarquer à M. BANET que ces panneaux ne doivent pas se substituer à ceux spécifiquement installés pour la campagne des élections municipales.

* * * * *

Rémy BANET : « *Je vous ai questionné au sujet de certains véhicules de service utilisés par des personnels d'encadrement, comme des véhicules de fonction. Comme d'habitude, à chaque demande précise, une réponse globale. Je vous ai demandé : combien y a-t-il d'astreinte dans l'année et à quel coût ? Combien nous coûte l'utilisation journalière de ces véhicules : km privés, km de service ? On compare les deux et l'on voit si l'économie est réelle ou pas. Vous me répondez que le poste charges de personnel a baissé durant votre mandat, c'est essentiellement dû au transfert de charges à la Communauté de Communes. Quant à la location de véhicules qui a baissé, c'est parce qu'on a rendu des véhicules inutilisés.* »

Le Député-Maire rappelle la bonne gestion du parc automobiles et la baisse des charges de personnel. Concernant les agents bénéficiant d'un véhicule de service, il s'agit essentiellement du personnel d'encadrement, lequel de ce fait ne bénéficie d'aucune astreinte rémunérée.

* * * * *

Rémy BANET : « *je vous ai déjà questionné en avril 2013 à ce sujet, ainsi qu'en janvier dernier ; et comme d'habitude votre réponse fut condescendante et imprécise. A ce jour, qu'en est-il ? M. PERRY est lieutenant de louveterie et à ce titre aux ordres du Préfet et responsable de 3 cantons. Il ne peut donc pas s'en occuper seul. La loi impose que les pièges soient vérifiés journalièrement. Avez-vous contacté les piégeurs locaux ? La Ville a financé deux chalets pour nos chasseurs pour un montant non négligeable : les avez-vous contactés pour leur demander d'intervenir aux ordres du lieutenant de louveterie ? Avez-vous prévu dans votre crédit de rembourser les cartouches financées par le lieutenant de louveterie ? Avez-vous fait un arrêté municipal interdisant de nourrir les animaux sauvages ? Toutes ces actions doivent avoir lieu rapidement, courant mars, début avril, pendant la nidification. N'espérez pas transmettre de problème à vos successeurs, car on perdra encore un an.* »

Jean-Michel VILLAUME répond que cette année on va calquer notre action sur ce qui a été fait à Luxeuil où le Préfet a autorisé une battue, sorte d'opération coup de poing, menée

avec les associations de chasse. Un courrier dans ce sens a été adressé ce jour au Préfet de Haute-Saône, sachant que seul M. PERRY, malgré toute sa bonne volonté, ne peut résoudre cette situation.

* * * * *

Rémy BANET : « cet été, la rue Jean Sainty a été réparée et élargie. Pour que ces travaux soient complets, l'emplacement des conteneurs d'ordures ménagères devait être déplacé. Vous avez déjà répondu que les services techniques mettaient en place une mesure provisoire et que les travaux seraient faits au printemps prochain. La Ville est déjà en travaux, si on peut faire des trottoirs rue Pierre et Marie Curie, pourquoi ne peut-on pas déplacer cet emplacement des conteneurs à poubelles ? Votre mesure provisoire a déjà nécessité deux interventions de vos services. Ces travaux étaient programmés depuis décembre 2012, effectués en juillet, vos services ont été avertis que cet emplacement devait être déplacé, rien n'a été fait à ce jour. Ne trouvez-vous pas que votre chef des services techniques est défaillant ou c'est parce que la demande émane de moi ? »

Le Maire répond que les travaux de voirie vont démarrer très prochainement et qu'en tout état de cause le point évoqué par M. BANET ne présente pas une dangerosité excessive. »

Rémy BANET rétorque : « je suis membre de la Commission Travaux. En novembre 2012, nous avons examiné les travaux pour 2013. Quand vous étiez premier adjoint en 2003, il y avait un projet d'élargissement qui n'a pas vu le jour. En juillet dernier, la route a été élargie, englobant les bacs à ordures dans son emprise. Je vous ai alors écrit. Vous m'avez répondu que vous preniez les dispositions qui s'imposaient. Des blocs de béton ont alors été posés, plus une quille en plastique, empiétant sur la route. Il suffisait de régler le problème en amont. Maintenant, il faut déplacer le tout. Défaillance de vos services ? Un loupé n'est pas grave, mais celui-là n'a toujours pas été traité depuis six mois. »

Gérard SCHARPF estime pour sa part que cette situation engendre juste une gêne.

Yves MERA répond « le Code de la Route impose de rouler à droite ; pas au milieu de la route. Cet obstacle est dangereux, d'autant plus qu'il est situé à la sortie d'un virage sans visibilité. »

* * * * *

Rémy BANET : « j'ai trouvé anormal que vous présentiez les vœux seul sans les membres du Conseil Municipal, cela montre en quelle estime vous nous tenez. Ce type de cérémonie est digne du passé ou le prince s'adressait à ces sujets. J'ai trouvé ça particulièrement désagréable. Au début de ce mandat, il avait été décidé de baisser les frais de réception. A la cérémonie des vœux, j'ai trouvé le buffet particulièrement luxueux et totalement décalé en ces périodes de restrictions et d'augmentation de taxes et impôts. »

Jean-Michel VILLAUME qualifie la question de Rémy BANET comme désobligeante, sachant qu'à plusieurs reprises il a proposé à l'intéressé de venir rejoindre l'équipe municipale. Notant que les vœux 2014 ont été particuliers vu la fin de mandat, l'enveloppe 2013 n'a pas été augmenté et qu'il a agi conformément aux crédits alloués au budget. Globalement, **le Député-Maire** fait part de sa déception à l'adresse de l'Opposition, estimant que la démocratie c'est le respect de tous. Il regrette de n'avoir pas eu en face de lui une Opposition à la hauteur des enjeux municipaux.

* * * * *

Avant de clore cette dernière séance du mandat, **Jean-Michel VILLAUME** remercie toutes celles et ceux qui l'ont accompagné durant ces années passées et salue notamment les conseillères et conseillers qui ont fait le choix de ne plus se représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20H20.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME